

VILLE DE LOON-PLAGE
Département du Nord - Arrondissement de Dunkerque
EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2015, 19 heure 30

Date de convocation :	22 juin 2015
Date d'affichage :	22 juin 2015
Nombre de conseillers en exercice :	29
Présents :	24
Procurations :	5
Absents excusés :	0
Absents non excusés :	0

Sous la présidence de Monsieur Eric ROMMEL, maire de LOON-PLAGE, le Conseil Municipal s'est réuni aux dates et heures indiquées ci-dessus.
Secrétaire de séance : Madame Sarah JIMOUSIN.

Etaiient Présents :

Monsieur Eric ROMMEL, Madame Isabelle FERNANDEZ, Monsieur Vincent JEANNIKIN, Madame Christine LAFFONT, Monsieur François ROSSEEL, Madame Clélie KLEINPOORT, Monsieur Johann CARON, Madame Sandrine MILLIOT, Monsieur Jean-Marie JIVOURY, Monsieur Jean-luc WOUSSEN, Madame Marie-Astrid FOLEY, Monsieur Claude PANTHERS, Monsieur Xavier MYSOET, Madame Fabienne VANBAELINGHEN, Monsieur Jean-Michel LEGER, Madame Catherine COLOOS, Monsieur Jean-pierre CAMPAGNE, Monsieur Stéphane BOUCHER, Madame Lactitia VERILAGIE, Monsieur Jérôme WILLEMAN, Madame Annie VANSTENKESTE, Madame Sarah JIMOUSIN, Monsieur Xavier DERILLE, Madame Sophie LEMOINE.

Absent excusé et représenté par pouvoir :

Monsieur Patrice MILLIOT représenté par Monsieur Jean-pierre CAMPAGNE.
Madame Pascale DEMBY représentée par Madame Sandrine MILLIOT.
Madame Sophie DECLERCQ représentée par Monsieur François ROSSEEL.
Monsieur Philippe KOBUSZINSKI représenté par Madame Clélie KLEINPOORT.
Madame Clara ELLEBOODE représentée par Madame Christine LAFFONT.

Eric ROMMEL
Maire de LOON-PLAGE



Déroulement de la séance du Conseil Municipal
du Lundi 29 juin 2015

On n'entend pas les dires sur l'enregistrement.

Le point suivant est le compte-rendu des décisions qui ont été prises depuis le dernier Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Y a-t-il des remarques à faire sur les décisions qui ont été prises. Il y en a 95 mais, je dois vous dire qu'il y a une petite erreur il y a un copier-coller entre la 47 et la 48, il s'agit de la même décision. En réalité, il y en a 94. Pas de remarque sur ces décisions. Je vous en remercie. Je vais m'arrêter un petit peu pour vous parler du premier point de l'ordre du jour du Conseil Municipal qui est l'approbation du compte administratif et comme le veut la coutume, le Maire doit quitter la séance pour le débat. Je vous laisse et je donne la parole à Isabelle FERNANDEZ, 1ère adjointe, qui va prendre la Présidence de ce Conseil Municipal.

Monsieur le Maire quitte la Salle.

Approbation du Compte Administratif pour l'année 2014 :

Madame Isabelle FERNANDEZ : Voilà, nous pouvons commencer. Bonsoir à tous. Le premier point de ce Conseil Municipal est l'approbation du Compte Administratif 2014 et je vais laisser la parole à Sandrine MILLIOT.

Madame Sandrine MILLIOT : Merci, Isabelle. Lecture de la note de synthèse et présentation du Compte Administratif.

Madame Isabelle FERNANDEZ : Merci, Sandrine. Avant de passer à l'approbation de ce Compte Administratif pour l'année 2014, j'aimerais savoir si vous avez des remarques à formuler. Je vous écoute.

Monsieur Xavier DERHILLE : Madame la Première Adjointe, Madame l'Adjointe aux Finances, aux Ressources Humaines et Administration, et Mesdames et Messieurs du Conseil Municipal, j'aurais deux questions. La première est dans la section d'investissement sur le chapitre 21 avec l'achat de véhicules électriques ou hybrides pour 163 171 ,31. Hormis la 508 hybride de Monsieur le Maire, cela représente combien de véhicules électriques pour ce prix là ? Dans le parc automobile de la Mairie.

Monsieur Johann CARON : Je pense qu'il y a 3 ou 4 kangoo et 2 Zoé. Il faut vérifier le nombre de kangoo, j'ai un doute.

Monsieur Xavier DERHILLE : Dans la somme, vous déduisez le bonus écologique ?

Monsieur Johann CARON : C'est déjà déduit, il y a 6000 euros de déduit.

Monsieur Xavier DERHILLE : La deuxième question concerne le chapitre 23 : immobilisation en cours - Travaux sur l'aire de baignade pour 234 162, 55 euros et 55 548,66 pour le berck. Moi, j'ai vu il y a deux ans quand les travaux de l'aire de baignade débutaient, vous parliez d'un coût prévisionnel de 180 000 euros. C'est une évolution des dépenses qui va dans le sens normal ou y'a-t'il eu des imprévus ?

Monsieur Johann CARON : Au niveau des travaux, il y a eu la création du bâtiment de la future médiathèque qui actuellement en attendant la Maison de la Nature est le local de la billetterie pour

la vente des tickets pour accéder aux jeux. C'est le guichet du parc. D'autres aménagements ont également été terminés (bain de soleil...).

Monsieur Xavier DERHILLE : Je vous remercie.

Madame Isabelle FERNANDEZ : Nous avons répondu à vos questions. On va passer à l'approbation du Compte Administratif pour l'année 2014. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Adopté à la Majorité. Je vous remercie. Je vais demander à Monsieur le Maire de revenir dans la salle du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire : Je vous remercie d'avoir voté pour le Compte Administratif, cela me permet de continuer encore plus sereinement cette année 2015. Nous allons continuer ce Conseil Municipal avec l'approbation du Compte de Gestion pour l'année 2014 et je vais laisser la parole à Madame Sandrine MILLIOT.

Approbation du Compte de Gestion pour l'année 2014 :

Madame Sandrine MILLIOT : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Sandrine. C'est une délibération qui certifie qu'il y a une égalité d'écriture et qu'il n'y a pas eu d'erreur susceptible de nous mettre dans l'embarras. Quelle est votre position sur ce Compte de Gestion. Adopté à la majorité. Je vous en remercie. Le point suivant est l'affectation du résultat et je vais redonner la parole à Sandrine MILLIOT.

Affectation du résultat pour l'année 2014 :

Madame Sandrine MILLIOT : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Sandrine. Des remarques à faire sur cette délibération ? Vous en avez vu une partie dans le compte administratif. Cela me permet de vous dire quelques mots pour ajouter à la compréhension du compte administratif. Beaucoup de choses ont été reportées mais, nous avons quand même réalisé environ 65 % des investissements qui avaient été programmés en 2014 et simplement pour vous dire que le reste des investissements qui avaient été programmés en 2014 reportés le plus souvent à cause des délais administratifs. Je peux vous donner par exemple le transfert du Tir à l'Arc qui a été reporté d'un an parce que nous n'avions pas encore possession des terrains de la Communauté Urbaine de Dunkerque. C'est aussi à cause des délais administratifs pour la Maison de la Nature car il faut attendre des autorisations pour le défrichage ou sur la loi sur l'eau ou c'est encore la salle Carpentier dont les travaux sont reportés d'un an car lors de forage, on s'est aperçu que les fondations étaient en laitier de Sollac, en scorie de Sollac, et donc du coup avec le mouvement de ces dernières années le fond n'était plus sûr donc les travaux ont été reportés avec une étude des sols et une modification du projet. C'est aussi un bon Compte Administratif parce que l'on s'aperçoit que nous n'avons pas besoin de faire de recours à l'emprunt pour dire de financer tous nos projets. Adopté à la majorité. Le quatrième point c'est toujours Sandrine qui va nous le présenter et c'est l'amortissement des subventions aux organismes privés et publics.

Amortissement des subventions aux organismes privés et publics :

Madame Sandrine MILLIOT : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Sandrine. Des remarques à faire sur cette délibération ? C'est une délibération administrative, c'est la trésorerie qui nous la réclame. J'avoue franchement que j'ai eu du mal à trouver à quoi cela pouvait nous servir, à nous car nous n'avons pas d'infrastructures

d'intérêt national à LOON-PLAGE ou bien je ne m'en suis pas rendu compte. Mais, par exemple, quand on fait le dossier zone humide et que l'on fait des travaux au niveau des terrains de la CUD. Ce sont les mesures compensatoires par rapport aux projets que nous faisons, c'est assimilé comme une subvention d'équipement. Il a donc fallu prendre cette délibération pour amortir. C'est la même chose pour la subvention que nous versons à l'association Wellouej. Comme ils achètent des vieux jeux anciens pour nous et bien il faut les amortir. Voilà, c'est une démarche administrative pour qu'au niveau des écritures comptables la Trésorerie sache où classer tout cela. Quel est votre position sur cette délibération ? Adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. Le point suivant est la subvention complémentaire au profit de l'association Entreprendre Ensemble et je vais demander à Clélie KLEINPOORT de nous présenter cette délibération.

Octroi d'une subvention complémentaire au profit de l'association Entreprendre Ensemble :

Madame Clélie KLEINPOORT : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Clélie. Des remarques à faire sur cette délibération ? 8,28 euros représente combien d'habitants ? Un habitant. Je peux considérer que c'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. Le point suivant c'est toujours Clélie qui va nous la présenter avec la subvention exceptionnelle au profit du Secours Populaire Français dans le cadre du séisme survenu au Népal.

Octroi d'une subvention exceptionnelle au profit du Secours Populaire Français dans le cadre du séisme survenu au Népal :

Madame Clélie KLEINPOORT : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Clélie. Des remarques à faire sur cette délibération ? Adopté à l'unanimité. Je pense que nous le faisons régulièrement quand il se passe une catastrophe comme cela et si ça peut aider le secours populaire français à agir au Népal, c'est bien. Le point suivant est l'octroi d'une subvention exceptionnelle au profit du Centre Socioculturel Dulcie September : 8ème édition de la semaine de la jeunesse et c'est Monsieur François ROSSEEL, qui va nous présenter cette délibération.

Octroi d'une subvention exceptionnelle au profit du Centre Socioculturel Dulcie September : 8ème édition de la semaine de la jeunesse :

Monsieur François ROSSEEL : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, François. Des remarques à faire sur cette délibération ? Adopté à l'unanimité. C'est vrai que c'était quelque chose d'assez particulier. Ce samedi a été une journée extraordinaire sur tous les points de vue. Il y avait le même jour les fêtes d'école, les kermesses d'école, l'inauguration du Skate Park, il y avait du monde partout à LOON-PLAGE, au Parc Galamé aussi. C'était extraordinaire. On a vu un spectacle de qualité. Moi qui ne connais pas grand-chose à ce domaine, j'ai été impressionné par ce que j'ai vu et par la discipline et l'autodiscipline qui se fait entre les différents riders. C'était un super spot, tout le monde en parle. Cela va bien plus loin que les frontières de LOON-PLAGE Je profite de cette délibération pour remercier tous ceux qui ont travaillé sur ce dossier. J'en suis très fier car ce sont des jeunes qui sont venus nous rencontrer il y a quatre à cinq ans qui ont été agréablement surpris d'être reçus par des élus, un samedi matin. Ils nous ont montré un dossier via l'informatique de ce qu'ils voudraient. Le temps de travailler sur ce dossier et de le budgéter et quatre ou cinq ans après le dossier arrive et tout le monde est très content. Je crois que cet équipement fera partie des équipements loonois qui va plaire à beaucoup de gens. Félicitations aux personnes qui ont travaillé sur ce projet et en particulier sur les dernières semaines car il a fallu que tout le monde rame dans le même sens pour tenir les délais. Bravo à vous tous et à toutes les équipes qui ont permis de réaliser ce skate-Park.

Le point suivant est une délibération complémentaire pour le Football Club de LOON-PLAGE et le Tennis Club de LOON-PLAGE et c'est Monsieur Vincent JEANNEKIN qui va nous présenter cette délibération.

Octroi d'une subvention complémentaire pour le Football Club de LOON-PLAGE et le Tennis Club de LOON-PLAGE :

Monsieur Vincent JEANNEKIN : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Vincent. Des remarques à faire sur cette délibération ? Je vous en prie.

Monsieur Xavier DERHILLE : Monsieur le Maire, voilà, on est d'accord avec la subvention complémentaire à partir du moment où c'est pour une bonne cause, pour les contrats d'avenir, contrat unique d'insertion. Mon intervention, elle se situera surtout dans la particularité de ces emplois d'avenir parce que vous savez qu'ils ont été créés par une loi de 2012 qui proposait des solutions d'emplois aux jeunes sans emploi peu ou pas qualifiés afin d'ouvrir l'accès à une qualification, à une insertion professionnelle. Je voulais savoir quel avenir avaient ces jeunes. La question est là, savoir s'ils auront la chance d'être embauché, d'obtenir un CDI. J'ai vu un article dans la voix du nord ce matin, les emplois d'avenir offrent une vraie perspective et notamment à TETEGHEM, pour vous donner un exemple, « avec cinq postes ouverts pour une durée de 5 ans, nous avons eu 12 salariés dit Paul CHRISTOPHE Directeur Général des Services ». Je ne vais pas vous mettre en concurrence avec TETEGHEM, Monsieur le Maire, je ne voudrais pas créer la polémique mais, voilà simplement la particularité de ces emplois d'avenir et est-ce que ces jeunes ont un avenir ? Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Sincèrement, je l'espère. Vous savez que nous avons également recruté des emplois avenir, en particulier dans les écoles pour qu'ils se forment aux métiers qui tournent autour de ATSEM ou même un peu plus loin si ils le souhaitent. On ne pourra malheureusement pas tous les recruter. Ces jeunes doivent suivre une formation pour préparer leur avenir. C'est la même chose au niveau du Sport. C'est une opportunité qui s'est présentée à nous avec les contrats d'avenir. Cela date de 1 ou 2 ans et j'avais demandé au CCAS de voir avec les Présidents d'Associations comment ils pouvaient s'impliquer au niveau de ces contrats d'avenir. Deux associations avaient répondu, le Football et le Tennis pour prendre des jeunes en contrat avenir et les former à différents métiers. Pour le Foot, il y en a sur le poste de secrétariat et d'animateurs. Au niveau du Tennis, c'est du secrétariat. C'est une formation dont les jeunes pouvaient bénéficier. Je ne pense pas que le Foot pourra recruter ces personnes-là ni même le Tennis quand les subventions de l'État disparaîtront mais au moins les jeunes auront eu une expérience pendant ces années qui leur permettra de se former un peu mieux. Les formations pour les contrats d'avenir sont une obligation. D'ailleurs on a un petit problème avec l'un d'entre eux pas de formations, c'est une rupture de contrat à un moment ou un autre. Il faut aboutir et ça fait partie du deal entre l'État, la ville et le jeune. Là, c'est associatif donc ils se forment plus dans le cadre de l'association. Je vous en prie.

Madame Sophie LEMOINE : Juste une petite question. Ce sont tous des Loonois ?

Monsieur le Maire : Il y a quelques Loonois et il y en a de l'extérieur aussi. C'est le choix des associations. Depuis 14 ans, on a dit que nous ne gérons pas les associations, on essaie de les inciter à prendre des Loonois. Lorsque ce sont des postes administratifs ce sont des Loonois mais pour les postes d'animateurs ou d'éducateurs, le Président choisit aux niveaux des compétences des uns et des autres. Nous aussi on aimerait bien avoir toutes les compétences au niveau de la ville de LOON-PLAGE mais, ce n'est pas le cas tout le temps. Sur 7 contrats il y a 5 loonois.

Madame Sophie LEMOINE : Vous parlez d'éducateur, il s'occupe des enfants ?

Monsieur le Maire : Oui, au niveau du sport, il s'occupe des enfants. Ils ne font pas que cela forcément. Comme je vous l'ai dit c'est associatif on participe parce que l'on s'est engagé à soutenir cette démarche de contrat d'avenir et de contrat unique d'insertion, mais, ils dépendent uniquement du Président de l'association. Je vous avoue que je ne vais pas voir ce qu'ils font vraiment. Je peux avoir votre position de vote. Adopté à la majorité. Le point suivant est la souscription d'une convention avec la CAF pour l'utilisation de l'outil CAF PRO et c'est Monsieur Claude PANTIERS qui va nous présenter cette délibération.

Souscription d'une convention avec la CAF pour l'utilisation de l'outil CAF PRO :

Monsieur Claude PANTIERS : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Claude. Des remarques à faire sur cette délibération ? Je vous en prie.

Madame Sophie LEMOINE : Il n'y a que le tarif réduit qui sera soumis à un quotient familial parce que j'ai lu par ailleurs que le tarif de la cantine allait être modifié donc pour le tarif normal il va toujours rester le même pour tout le monde ?

Monsieur le Maire : Oui. En fait, il y a toujours eu deux tarifs. Cela va faciliter deux choses. On n'obligera pas les gens à venir avec un tas de papiers parce que l'on gère informatiquement et par CAF PRO on va le savoir directement. Les gens n'auront pas à justifier. En ce qui concerne l'organisation, parfois les gens viennent nous dire que leurs ressources ont baissé et automatiquement ils ont le tarif réduit et ils oublient de venir nous dire quand leur situation a changé et restent parfois un petit moment au tarif réduit avant que l'on s'en aperçoive. L'objectif principal est d'informatiser tout cela, d'alléger les personnes qui ont un souci à un moment. Avec cet outil, on verra tout de suite si le quotient est inférieur à 700. La CAF remet à jour ces documents régulièrement. Ça se fera automatiquement, comme au Centre Socioculturel. D'autres remarques ?

Madame Sophie LEMOINE : Le quotient familial n'indique pas des difficultés financières passagères très importantes. Vous allez toujours prendre en considération ?

Monsieur le Maire : Oui. On l'a toujours fait. Le CCAS peut gérer ces situations quand une personne rencontre des difficultés financières. Il n'y a jamais un enfant qui ne mangera pas à la cantine à LOON-PLAGE. Il n'y a jamais un enfant qui n'a pas mangé à la cantine pour des raisons financières. On essaie de faire cela dans la plus grande discrétion. Ce procédé CAF PRO renforcera encore plus cette discrétion. Votre position ? Adopté à l'unanimité. On va changer de chapitre avec les affaires foncières avec la vente de la parcelle AT 177 en partie sise rue Denis à LOON-PLAGE au profit de Monsieur et Madame LEDEUX Patrick et c'est Monsieur Xavier MYSOET qui va nous présenter cette délibération.

Vente de la parcelle AT 177 en partie sise rue Denis à LOON-PLAGE au profit de Monsieur et Madame LEDEUX Patrick :

Monsieur Xavier : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Xavier. Des remarques à faire sur cette délibération ? Adopté à l'unanimité. Il y a une dizaine d'années, c'étaient des parcelles destinées aux futurs accès ZAC qui n'étaient pas entretenues. C'était des terrains que la CUD avaient mis de côté donc un jour, Monsieur et Madame LEDEUX sont venus et nous avons fait un petit accord d'occupation précaire ils pouvaient le prendre l'entretenir mais pas y construire quelque chose en dur. Lorsque la CUD nous a fait savoir qu'elle n'avait plus besoin de cet accès, nous avons préféré le revendre. Adopté à l'unanimité. C'est toujours Monsieur Xavier MYSOET qui va nous présenter la

délibération suivante.

Rétablissement de limite dans le domaine public et dans le domaine privé : rue du corps de garde LOON-PLAGE ;

Monsieur Xavier MYSOET : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Xavier. C'est une régularisation. Des remarques à faire sur cette délibération ? Adopté à l'unanimité. Le point suivant est la rétrocession des parcelles BN 16,17 et 19 pour partie situées « Ceinture Verte » appartenant à la Communauté Urbaine de DUNKERQUE au profit de la Commune de LOON-PLAGE et je vais donner la parole à Monsieur Stéphane BOUCHER.

Retrocession des parcelles BN 16,17 et 19 pour partie situées « Ceinture Verte » appartenant à la Communauté Urbaine de DUNKERQUE au profit de la Commune de LOON-PLAGE ;

Monsieur Stéphane BOUCHER : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Stéphane. Des remarques à faire sur cette délibération ? Adopté à l'unanimité. Je laisse la parole à Stéphane pour nous présenter la délibération suivante.

Déclaration d'abandon manifeste de la parcelle cadastrée section AM 309 sise rue Benjamin Cailliet ;

Monsieur Stéphane BOUCHER : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Stéphane. C'est compliqué pour une petite parcelle. Ce sont des régularisations. On est obligé de passer par cette régularisation, cela date de 1960. Adopté à l'unanimité. On passe au chapitre « Administration Générale » avec la taxe sur la consommation finale d'électricité – fixation d'un coefficient multiplicateur pour 2016 et je vais demander à Monsieur Claude PANTIERS de nous présenter cette délibération.

Taxe sur la consommation finale d'électricité – fixation d'un coefficient multiplicateur pour 2016 ;

Monsieur Claude PANTIERS : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Claude. Des remarques à faire sur cette délibération ? Toutes les communes ont fait la même chose. Adopté à l'unanimité. Le point suivant concerne une convention avec l'école du Sacré-Coeur et je vais laisser la parole à Madame Lactitia VERHAGE.

Convention avec l'OGEC de l'école du Sacré-Coeur ;

Madame Lactitia VERHAGE : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Lactitia. Des remarques à faire sur cette délibération ? Adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. Le point suivant est la désignation de représentants au sein du Conseil d'Administration du Centre Socioculturel Dulcie September et je vais laisser la parole à Madame Annie VANSTEENKEESTE.

Désignation de représentants au sein du Conseil d'Administration du Centre Socioculturel Dulcie September ;

Madame Annie VANSTEENKEESTE : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Annie. Des remarques à faire sur cette délibération? Abstention. Annie nouvellement élu, c'était d'ailleurs sa première délibération. Clélie va me remplacer parce que l'on veut intensifier la politique santé dans les semaines à venir. On a pensé que quelqu'un qui représentait le CCAS et cette politique-là avait sa place à cet endroit-là en sachant que le Maire peut toujours être invité en tant qu'expert ou simplement invité cordialement. Sont nommées Annie VANSTEENKEESTE et Clélie KLEINPOORT à la majorité au sein du Conseil d'Administration du Centre Socioculturel Dulcie September. Nous allons changer de chapitre avec celui du personnel et j'ai une délibération à vous présenter.

Création et mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme :

Monsieur le Maire : Lecture de la note de synthèse. Je dois vous préciser plusieurs choses. C'est toujours Monsieur le Maire qui signe les autorisations d'urbanisme. Ce service-là sera au service des Maires. On a été obligé de le faire parce qu'à compter du 1er juillet 2015 plusieurs petites villes de la Communauté Urbaine de DUNKERQUE n'avaient pas de services instructeurs et l'état comme souvent, laisse encore partir une de leur compétence. Pour la ville de LOON-PLAGE, le deal a été clair, nous avions une personne qui travaillait à ce service-là, on lui a laissé le choix car ça se passait bien entre elle et la ville de LOON-PLAGE, soit on y va tout de suite et tu restes à LOON-PLAGE avec d'autres missions ou soit tu pars avec cette mission ou soit on refuse d'y intégrer maintenant mais dans 3 à 4 ans on aura plus le choix car la loi ALUR commence à le préciser légèrement. C'est le Maire qui reste maître sur son territoire, c'est la Maire qui continuera à signer ces autorisations d'urbanisme. Ce service travaillera pour les Maires et pas pour le Président de la Communauté Urbaine de DUNKERQUE. Nous, on continuera à recevoir le public, on s'est réorganisé en interne. Les Loonois viendront toujours déposer leur dossier, et la CUD l'instruira et le Maire le délivrera. Des remarques à faire sur cette délibération. Adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. Le point suivant est l'actualisation du tableau des effectifs et je vais laisser la parole à Monsieur Claude PANTIERS.

Actualisation du tableau des effectifs :

Monsieur Claude PANTIERS : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Claude. Des remarques à faire sur cette délibération ? Je vous en prie.

Monsieur Xavier DERHILLE : Une seule remarque. Je vois toujours collaborateur de cabinet « 0 », compte-tenu de la charge de travail vous le disiez au dernier Conseil Municipal, vous avez aujourd'hui à cette table une conseillère départementale et un conseiller régional, vous avez quand même une certaine charge de travail, ne pensez-vous pas qu'un collaborateur de cabinet est nécessaire ou pas ?

Monsieur le Maire : Un jour peut-être, je n'ai jamais dit qu'il n'y en aurait jamais. Pour l'instant, je n'en ai pas eu l'utilité, déjà pour une raison d'organisation, il y a une vraie délégation au niveau de ce Conseil Municipal donc je peux compter sur 8 collègues adjoints et sur de nombreux conseillers et conseillères délégués autour de cette table. Pour l'instant, le besoin ne s'en est pas fait sentir. Ils prennent le dossier et le suivent et si un collaborateur de cabinet arrivait je pense qu'il aurait beaucoup de mal à trouver sa place. Un jour peut-être, vieillissant, fatiguant, j'éprouverais le besoin d'avoir un collaborateur de cabinet. Cela a un coût et l'on est plus aujourd'hui dans une optique de faire attention au coût engendré par le personnel. Vous pourriez remarquer également qu'il y a plusieurs autres emplois prévus qui ne sont pas pourvus et qui ne seront peut-être pas pourvus pendant des années. Pas de collaborateur de cabinet pour l'instant, j'ai ce qui faut à la région et ici. Je peux considérer que c'est adopté. Adopté à l'unanimité. Nous allons passer

maintenant au Dispositif de sélection professionnelle d'intégration et je vais laisser la parole à Sandrine MILLIOT.

Dispositif de sélection professionnelle d'intégration :

Madame Sandrine MILLIOT : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Sandrine. Des remarques à faire sur cette délibération ? Adopté à l'unanimité. Nous allons quitter le chapitre Personnel pour passer au chapitre Tourisme et je vais laisser la parole à Monsieur Jean-Pierre CAMPAGNE.

Octroi d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association LUCALI :

Monsieur Jean-Pierre CAMPAGNE : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Jean-Pierre. Des remarques à faire sur cette délibération ? Adopté à l'unanimité. Le point suivant est l'octroi d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association Joie et Sports et c'est toujours Monsieur Jean-Pierre CAMPAGNE qui va nous présenter cette délibération.

Octroi d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association Joie et Sports :

Monsieur Jean-Pierre CAMPAGNE : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Jean-Pierre. Des remarques à faire sur cette délibération ? Adopté à l'unanimité. Le chapitre suivant est le chapitre culturel avec le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Commune de LOON-PLAGE et l'association Wellouej et je vais laisser la parole à Madame Christine LAFFONT.

Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Commune de LOON-PLAGE et l'association Wellouej :

Madame Christine LAFFONT : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Christine. Des remarques à faire sur cette délibération ? Je vous en prie.

Madame Sophie LEMOINE : Combien y'a-t-il de visiteurs en moyenne annuellement ?

Monsieur le Maire : A priori, on n'a pas là les chiffres mais, on vous les fera parvenir pour les chiffres de l'année 2014. Je pourrais rajouter aussi qu'au niveau de leur fonctionnement il y a une limite sur le montant qui ne peut pas dépasser 50 000 euros dans l'année.

Madame Sophie LEMOINE : 50 000 euros de subvention de la ville ? Si j'ai bien compris ils ont 100 000 euros de budget de fonctionnement le musée ?

Madame Christine LAFFONT : Pour l'année 2015, on a eu un budget qui tourne à 104 000 euros pour l'année mais, nous n'irons pas plus loin que 50 000 euros ; charge à l'association de créer des recettes et d'aller chercher des partenaires pour faire fonctionner l'équipement. Nous, on ne dépassera pas les 50 000 euros.

Madame Sophie LEMOINE : En ce qui concerne les écoles, il me semble que l'on donne aussi des subventions complémentaires exceptionnelles ?

Madame Isabelle FERNANDEZ : On intervient seulement que dans le cadre des TAP, car les TAP s'organisent sur des périodes de 5 à 6 semaines par rapport aux vacances.

Madame Sophie LEMOINE : On ne peut pas inclure seulement dans la subvention annuelle ?

Madame Isabelle FERNANDEZ : Pour l'instant, je ne l'ai pas mis car cela concerne quelques heures. C'est contractuel, c'est pour une période donnée parce que nous changeons les activités à chaque fois et à chaque période.

Monsieur le Maire : Si on le précise dans la convention, on va s'obliger à faire ce TAP chaque année en nombre d'heures. On préfère laisser le choix aux animatrices et pour toute la coordination des TAP. Je le vois bien. On peut mettre en place une animation et si l'animation ne plaît pas, elle est abandonnée l'année suivante pour en prendre une autre. Chaque année ça se renouvelle pour que les enfants ne s'ennuient pas. Sur ce genre de choses-là, on préfère faire des actions ponctuelles. On avait choisi ce mode là associatif parce que c'est beaucoup plus facile pour récupérer des jeux et cela permet d'intéresser les partenariats extérieurs que nous n'aurions pas trouvés à l'époque si nous étions passés par un service municipal avec des horaires un peu décalés par rapport à ce que l'on trouve habituellement au niveau de l'emploi public.

Madame Sophie LEMOINE : En ce qui concerne les emplois, ils sont totalement autonomes. Vous n'intervenez pas ?

Monsieur le Maire : Non. On n'intervient pas mais, quand ils ont besoin de renfort c'est souvent des Loonois formés qui y vont. On n'intervient pas dedans comme à « une Faim de Loon ». Sinon, quelle est votre position de votre par rapport à cette convention ? Adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. Le point suivant est l'octroi d'une subvention exceptionnelle au profit de la radio UYLEN SPIEGEL et je vais donner la parole à.

Organisation du Festival Het Lindeboom 2015 – Octroi d'une subvention exceptionnelle au profit de la radio UYLEN SPIEGEL :

Madame Fabienne VANBAELINGHEM : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Fabienne. Des remarques à faire sur cette délibération ? Pas de remarque. Adopté à l'unanimité. Nous allons passer au chapitre « Guichet Unique » avec l'actualisation des tarifs communaux et je redonne la parole à Madame Sandrine MILLIOT.

Actualisation des tarifs communaux :

Madame Sandrine MILLIOT : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Sandrine. Des remarques à faire sur cette délibération ? Je vous en prie.

Monsieur Xavier DERHILJE : Je voulais réagir Monsieur le Maire sur l'actualisation des tarifs communaux. Comme vous dites il est vrai compte-tenu du contexte budgétaire et des baisses de marge de manœuvre, les collectivités devront dégager des recettes nouvelles, il aura lieu de revoir les tarifications. Il est certain que vous devez augmenter vos tarifs mais, je pense aussi au pouvoir d'achat des Loonois, et j'ai pu comparer les prix par rapport au dernier Conseil Municipal, il y a des belles augmentations en ce qui concerne les locations de salle DIMAGNY ou BROUARD ou la salle COLUCHE. Je vois le tout COLUCHE si je me trompe à 1100 euros maintenant et c'était 1000

euros l'année dernière. Cela fait une augmentation de 100 euros en sachant que ce sera mis en place à partir de 2016. Je trouve cette augmentation assez excessive. Il est vrai que depuis 2001, vous n'avez pas augmenté mais, comme cela en une seule fois... ?

Monsieur le Maire : Oui, je sais. J'ai envie de dire « oui, vous avez raison sur le principe ». S'il n'y avait pas eu cette baisse de dotation ou ce fonds de péréquation et si vous me connaissez bien, on aurait rien touché à certains tarifs. On reste quand même les moins chers, autant au niveau du Centre Socioculturel, la cantine ou des salles. Pour preuve lorsque nous voyons le planning d'occupation des salles. Nous avons pris la décision, on avait le choix, soit on baissait la qualité par exemple de la cantine et on faisait comme d'autres font avec des plats préparés, des plats qui arrivent tout faits et nous pouvions gagner beaucoup plus d'argent que nous allons gagner en augmentant de 10% le tarif. On reste les moins chers. On a fait des études comparatives. On est allé voir ce qui se faisait ailleurs sur les cantines. On sera toujours la moins chère. Pareil pour le Centre Socioculturel. Je peux vous dire que c'est un dilemme qui nous taraude depuis quelques temps. On n'avait pas augmenté le tarif de la cantine depuis l'origine et ni certains autres tarifs. On s'est dit qu'il fallait augmenter un petit peu. Je rappelle que les coûts de revient d'un repas est de 10,25 euros et 10,50 euros, que ce sont des produits frais provenant de circuits-courts au maximum et que l'on essaie de mettre une qualité dans les assiettes. Parfois même les parents disaient que ce n'était pas cher et qu'ils ne comprenaient pas pourquoi on n'augmentait pas les tarifs. On reste les moins chers mais, on commence l'effort. Il faut vraiment gérer. Mais, vous avez raison, s'il n'y avait pas eu ce fonds de péréquation et une baisse de dotation, je ne pense pas que nous aurions voté des tarifs à la hausse, du moins pour la cantine et d'autres activités. Pour le reste on a arrondi et on a essayé de rattraper le retard, quand je vois la musculation vous allez voir ce qui se passe ailleurs, c'est extraordinaire, même au niveau des salles, de la vaisselle, des tables et chaises, même au niveau des cimetières. Pour les cimetières, ce sont vraiment des arrondis. On n'augmente pas les tarifs. Ce sont des tarifs qui avaient été revus autour de cette salle de Conseil il y a deux ou trois ans. On ne les a pas modifiés mais, arrondis pour que ça aille mieux. C'est une augmentation de 10% en moyenne. On a privilégié la qualité et continué de donner un service comme on le faisait avant plutôt que de baisser la qualité et de ne pas toucher aux tarifs. Cela aurait été facile, on aurait pu le faire et ne pas jouer la transparence. Je donnais les ordres aux services d'acheter les légumes dans une centrale d'achat made in china et puis, on passait de 10,50 euros à 7,00 euros le repas, et personne ne l'aurait vu à part le personnel de la Cuisine Centrale. On a préféré garder la même qualité et augmenter légèrement le tarif. Vous pouvez vérifier mais, on restera les moins chers avec un service incomparable je crois dans l'agglomération. On garde vraiment un service de qualité. Je peux connaître votre position de vote ?

Monsieur Xavier DERHILLE : Je voudrais juste me permettre d'insister Monsieur le Maire, je suis tout à fait d'accord avec vous aussi pour la baisse de la dotation de l'Etat et l'augmentation, moi, j'aurais juste préféré une augmentation progressive sur plusieurs années, sur deux ou trois années par exemple plutôt qu'une augmentation brutale. Je ne vais pas vous parler dans un autre domaine mais, si le commerce local augmentait leurs prix comme cela, ils iraient tous à AUCHAN.

Monsieur le Maire : Ils y vont déjà souvent à AUCHAN. On a une véritable évasion commerciale vers AUCHAN. Il faut faire comme on a fait une fois, on va bloquer le pont à roseaux et là on augmente de 25 à 30 % la consommation à LOON-PLAGE. J'ai bien demandé quelques noms de clients à des collègues à moi qui peuvent mettre une petite bombe sur le pont à roseaux mais ...

Monsieur François ROSSEEL : Tous mes clients sont innocents.

Monsieur le Maire : Il n'a même pas de noms à me donner. On n'augmente pas tant que cela, on augmente seulement de 10%. Même au niveau des salles, sur le tableau vous avez dû comparer le tout COLUCHE passe de 1000 à 1100 euros. Ça peut vous paraître énorme mais, je peux vous assurer que pour tout COLUCHE 1100 euros vous n'allez pas trouver de salles ailleurs. Quand on

voit le nombre de salles, si nous n'avions été que de vrais gestionnaires on aurait augmenté le prix de 25 % et on aurait continué à voir beaucoup beaucoup de clients. Mais, je ne vais pas contredire ce que vous dites Monsieur DURHILLE. On est obligé de gérer, on ne veut pas augmenter les impôts et essayer de moins toucher les gens donc ce sont les utilisateurs qui paieront et pas toute la population. Je peux avoir votre position de vote. Oui ?

Madame Sophie LEMOINE : Juste une petite question concernant les associations ? Elles ont des mises à dispositions gratuite et toute l'année pour toutes leurs manifestations ?

Monsieur le Maire : Pas toutes. Il y a une grosse manifestation par an. Il y a seulement une dérogation pour Kempes Animation. Non, maintenant il y a plusieurs dérogations. Au départ, on s'était fixé une règle mais les associations ne paient pas, ils ont la salle gratuite sauf s'ils font quelque chose de complètement commercial. Si demain une association de sport vend quelque chose, dès qu'il y a une démarche commerciale, on n'a pas la même façon de voir. Mais, les associations qui font un banquet, un repas...

Madame Sophie LEMOINE : Il faut faire rentrer de l'argent dans les caisses.

Monsieur le Maire : Oui, mais on leur donnerait en subvention. C'est pour cela que c'est gratuit pour les associations car si on les faisait payer, elles nous demanderaient une subvention plus grosse l'année suivante. D'autres questions ? Une position de vote ? Abstentions. Adopté à la majorité. Le point suivant est la passation d'une convention de partenariat entre la Commune et la Communauté Urbaine de DUNKERQUE dans le cadre de la gestion des cimetières communaux et c'est Monsieur Claude PANTIERS qui va nous présenter cette délibération.

Convention de partenariat entre la Commune et la Communauté Urbaine de DUNKERQUE dans le cadre de la gestion des cimetières communaux :

Monsieur Claude PANTIERS : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Claude. Des remarques à faire sur cette délibération ? Pas de remarque. Adopté à l'unanimité. Nous allons changer de chapitre pour passer au chapitre Enseignement avec l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les Arts Martiaux Loonois » et je vais demander à Sarah LIMOUSIN de nous présenter cette délibération.

Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les Arts Martiaux Loonois » :

Madame Sarah LIMOUSIN : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Sarah. Des remarques à faire sur cette délibération ? Pas de remarque. Adopté à l'unanimité. C'est toujours Sarah qui nous propose une délibération portant sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association « CapNord ».

Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association « CapNord » :

Madame Sarah LIMOUSIN : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Sarah. Des remarques à faire sur cette délibération ? Pas de remarque. Adopté à l'unanimité. Il en fin, Sarah, l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive du collège Jean-Rostand.

Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive du collège Jean Rostand :

Madame Sarah LIMOUSIN : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Sarah. Tu es trop généreuse avec les enfants. Des remarques à faire sur cette délibération ? Je vous en prie.

Madame Sophie LEMOINE : 36 enfants Loonois. Cela concerne combien de classes ?

Monsieur le Maire : Je crois qu'il y avait deux classes qui partaient.

Madame Sophie LEMOINE : parce que 10 euros par enfant ! Vous en connaissez le coût total du séjour par enfant ?

Monsieur le Maire : C'était 103 95 euros pour 45 enfants. En même temps, ils ont déjà des fonds, déjà une participation de la famille, et ils ont aussi leur association qui a un peu d'argent.

Madame Sophie LEMOINE : C'est plus de 200 euros à la charge des familles.

Madame Isabelle FERNANDEZ : Je vais intervenir si vous le permettez. Le souci de la Commune est que nous avons voulu faire un geste pour aider le collège parce que c'est vrai qu'au niveau budget le collège doit toujours concilier tout son budget. Ce n'est pas évident, ils ont un budget mais, jamais assez élargi. Quand je suis allée au Conseil d'Administration du Collège, on m'a sollicité et donc forcément, la ville de LOON-PLAGE va faire un geste mais, on ne peut pas aller au-delà parce que ce n'est pas de la compétence communale. Parfois, on aide le Collège et on fait un geste. Après le collège possède un fond social qui permet aussi de financer le voyage.

Madame Sophie LEMOINE : Je sais que le Collège n'est pas de la compétence de la Commune. Néanmoins, je trouverai dommage que certains enfants loonois ne puissent pas y participer faute de moyens. Maintenant, si vous me dites qu'il y a un fonds d'aide. Parfait mais, je n'en suis pas sûre.

Monsieur le Maire : De la même façon, un parent qui se rapproche de nous au niveau du CCAS, c'est comme d'habitude. On fera le nécessaire dans la plus grande discrétion. Le collège, je ne peux pas répondre, ce n'est pas de notre compétence. Mais, je peux vous dire que pour les classes transplantées en 14 ans, aucun enfant n'est parti pour des raisons financières. Il y a des enfants qui ne sont pas partis pour des raisons médicales, parce qu'ils n'avaient pas envie de partir et qu'ils ont eu le soutien de leurs parents pour ne pas partir. Aucun enfant n'est parti à cause de problèmes financiers.

Madame Sophie LEMOINE : Je sais ce que vous donnez pour les classes transplantées dans les écoles primaires. C'est pour cela que ça me semble, peu 10 euros par personne...

Monsieur le Maire : Oui, mais on leur donne à d'autres occasions. Là, c'est une subvention exceptionnelle. On participe aussi par d'autres moyens au financement de leur classe sport... On participe bien au-delà de ce que nous devrions faire. Ne vous inquiétez pas si au niveau des enfants, si pour une raison ou pour une autre la famille d'un des enfants a des problèmes financiers, je le redis mais, cela est automatique, si la famille se rapproche du CCAS, si le CCAS est alerté par le Collège on s'arrangera avec les parents pour que l'enfant y aille. On le fait en toute discrétion. C'est vrai que cela peut paraître peu mais, on intervient par ailleurs au niveau du financement de cette association et dans d'autres voyages. Il faut savoir que par rapport à cette subvention, le Collège est content, car la subvention correspond à leur demande. Je peux avoir votre position ? Abstentions. Adopté à la majorité. On change de chapitre pour passer au chapitre sport avec l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association « les Arts Martiaux Loonois » et je vais demander à Monsieur Jean-Michel LEGER de nous présenter cette délibération.

Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association « les Arts Martiaux Loonois » :

Monsieur Jean-Michel LEGER : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Jean-Michel. Des remarques à faire sur cette délibération. Je peux considérer que cette délibération est adoptée à l'unanimité. Adopté à l'unanimité. Nous allons passer au chapitre Environnement avec l'exercice de la compétence : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations et je vais demander à Monsieur Stéphane BOUCHIER de nous présenter cette délibération.

Exercice de la compétence : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations :

Monsieur Stéphane BOUCHIER : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Stéphane. Des remarques à faire sur cette délibération. Moi, j'en ai une c'est une petite ligne « sans compensation financière de l'Etat ». C'est une délibération importante que nous prenons ce soir pour la Communauté Urbaine de DUNKERQUE. Dans quelques années il faudra gérer justement toute cette partie et le transfert de cette nouvelle compétence au bloc communal va forcément impliquer beaucoup de moyens à mettre pour protéger les villes de l'agglomération Dunkerquoise qui sont pratiquement toutes des villes du littoral. Il faudra donc travailler sur ce truc-là, beaucoup d'argent sont en jeu. C'est pour cela que nous anticipons au niveau de la CUD. Toutes les villes prendront cette délibération et transmettront cette compétence. Une taxe est prévue pour cela qui permettra de mettre en place des provisions pour commencer les travaux. Maintenant que l'Etat nous a transmis une compétence, il va sans doute être plus sévère avec nous qu'avec lui-même. C'est une délibération importante car d'ici quelques années elle aura un coût pour la CUD. Je peux considérer que c'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. Le point suivant est le plan de prévention du bruit dans l'environnement au public et je donne la parole à Monsieur Stéphane BOUCHER.

Plan de prévention du bruit dans l'environnement au public

Monsieur Stéphane BOUCHER : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Stéphane. Des remarques à faire sur cette délibération. C'est un gros travail qui a été effectué et c'est consultable. Adopté à l'unanimité. Nous allons passer au chapitre Marché Public pour trois délibérations et je vais donner la parole à Monsieur Jean-Marie LIVOURY.

Lancement procédure fourniture de gaz- information complémentaire :

Monsieur Jean-Marie LIVOURY : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Jean-Marie. Des remarques à faire sur cette délibération. Adopté à l'unanimité. Le point suivant est l'appel d'offres ouvert « Fourniture et acheminement de gaz naturel » et c'est toujours Monsieur Jean-Marie LIVOURY qui va nous présenter cette délibération.

Appel d'offres ouvert « Fourniture et acheminement de gaz naturel » :

Monsieur Jean-Marie LIVOURY : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Jean-Marie. Des remarques à faire sur cette délibération.

Madame Sophie LEMOINE : Une petite question. Allez-vous faire des économies sur ce chapitre ?

Monsieur le Maire : On va tenter de faire des économies. Je suis assez content de la proposition d'EDF. Il y avait plusieurs propositions et dans chaque abonnement il y a une partie fixe et une partie variable en fonction de la consommation du kwh et ce qui s'est avéré c'est que la proposition d'EDF était la moins disante et le mieux disant mais, en même temps elle donnait la partie fixe la plus faible, c'est-à-dire avec une possibilité de réduire la consommation de kwh et donc de vérifier complètement le coût que cela devait avoir alors que d'autres fournisseurs mettaient un prix fixe assez fort et un taux du kwh faible. Ce qui signifie que même si on consommait moins de kwh on aurait que très peu vu les économies que nous pouvons faire. On a eu de la chance EDF qui proposait le taux fixe le plus faible et le prix du kwh le plus haut tout en restant la mieux disante sur la consommation de 3 406 980 kw. On espère, on a déjà repéré des bâtiments qui étaient sur consommateur et donc les services ce sont déjà concertées sur les bâtiments pour réduire au maximum le nombre de kwh. Peux-t-on considérer que c'est adopté à l'unanimité. Adopté à l'unanimité. Le dernier point du Conseil Municipal est l'appel d'offres ouvert « Entretien des équipements sportifs en herbe et espaces verts- prestations d'entretien et de suivi des arbres et massifs fleuris de la commune » et c'est toujours Monsieur Jean-Marie LIVOURY qui va nous présenter cette délibération.

Appel d'offres ouvert « Entretien des équipements sportifs en herbe et espaces verts- prestations d'entretien et de suivi des arbres et massifs fleuris de la commune » :

Monsieur Jean-Marie LIVOURY : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci, Jean-Marie. Des remarques à faire sur cette délibération. Adopté à l'unanimité. Je voudrais dire une petite précision sur cette délibération. Faut-il s'en féliciter ou pas mais, la concurrence active a fait que les tarifs sont en baisse par rapport aux prestations des précédents contrats et on voit des entreprises revenir qui avaient le contrat qui le perd qui reviennent et tout cela fait baisser le coût global d'entretien. Voilà, je ne sais pas s'il faut s'en satisfaire ou si cela veut dire que les entreprises se serrent la ceinture. Toujours est-il que la ville de LOON-PLAGE gagne de l'argent.

Comme le Conseil Municipal est terminé. Je vais poser la traditionnelle question y 'a-t-il des questions diverses ? Pas de questions diverses.

Madame Sophie LEMOINE : Je souhaiterais obtenir les plans cadastraux quand il s'agit d'une vente de terrains ou pour situer un peu.

Monsieur le Maire : Merci de faire le nécessaire et de transmettre les plans cadastraux.

Questions Diverses :

Monsieur Xavier DERHILLE : Je voudrais faire un vœu pour samedi, j'espère qu'il fera beau ! Et que l'Été sera certainement plus beau que l'année dernière.

Monsieur le Maire : On fait tous le même vœu. Samedi ne sera pas très beau d'après la prévision de la météo. Ce sera le seul jour où il y aura des orages, nous allons monter très haut, vous l'avez vu comme moi à la météo, jusqu'à 30° mercredi, samedi des orages et dimanche nous repartons sur des températures un peu plus raisonnables et avec le soleil. Je ne peux encore rien faire pour le temps. Nous l'espérons aussi, pour exemple, samedi il y avait énormément de monde dans LOON-PLAGE, qui était dehors et qui profitait des animations et du beau temps. Nous avons énormément de personnes aux deux kermesses d'école, nous avons beaucoup de personnes au niveau de l'Espace Jeunes pour l'inauguration du Skate Park, mais il y avait beaucoup, beaucoup de personnes à Calamé samedi et dimanche. Pour info, par exemple, j'ai su qu'il y avait 160

baigneurs dimanche, un peu moins samedi. Il y en aurait sans doute eu plus, s'il n'y avait pas eu le tournoi Sixte, ou il avait exactement beaucoup de monde, 16 équipes. Pour la première fois une équipe féminine. Samedi, il y avait, je ne sais pas, 400 à 500 personnes dans chaque kermesse d'école, il y avait facilement 500 à 600 personnes au niveau du Skate Park. Vous avez vu, dès qu'il fait beau à LOON-PLAGE, il ne faut pas grand-chose, du beau temps et tout le monde bouge.

Sophie LEMOINE : Je disais simplement, qu'il y avait aussi du monde aux feux de la Saint Jean. Il n'y a pas eu de vent.

Monsieur le Maire : Il y avait du monde aux feux de la Saint Jean, j'y suis passé le soir, en effet il n'y a pas eu de vent, pour une fois ! Il a fait vraiment beau, ils n'ont pas toujours eu de la chance, mais cette fois oui ! Donc, nous vous rejoignons dans votre vœu, si vous voulez on fait un vœu, mais je ne sais pas à qui on l'envoie. Je sais que dans certaine instance, on peut faire un vœu, à certain moment, un vœu politique, que l'on envoie au Gouvernement etc..., mais là, je ne sais pas où l'envoyer.

La séance est close. Il est 21h20.

Eric ROMMEL
Maire de LOON-PLAGE

